



Quand le SPS-CEA cogne, L'État plie : L'Administration Pénitentiaire et le Ministère de la Justice CONDAMNÉES

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national



Surveillants, Camarades, collègues,

Après des années d'un combat acharné, de procédures de longue haleine et de résistance face au mépris de notre administration, le SPS-CEA vient de terrasser l'État sur le terrain juridique !

Le tribunal Administratif de Paris a rendu son jugement en date du 03 juillet 2026 sur un dossier qui opposait le SPS-CEA au Ministère, quant à l'engagement de la responsabilité de l'administration pour fautes tirées de la violation du droit syndical et de la discrimination syndicale.

C'est un triomphe absolu et total pour le SPS-CEA, et une humiliation historique pour l'administration.

Le verdict que le SPS-CEA a arraché par sa pugnacité est cinglant :

- **L'ÉTAT CONDAMNÉ POUR FAUTE** : La justice valide la position du SPS-CEA. L'État a violé le droit syndical et le droit de la fonction publique.
- **RUPTURE D'ÉGALITÉ SANCTIONNÉE** : Fin de partie pour le favoritisme ! Les manœuvres visant à favoriser d'autres organisations pour tenter d'affaiblir le SPS-CEA sont officiellement reconnues et condamnées.
- **UNE CONDAMNATION FINANCIÈRE EXEMPLAIRE** : L'État est condamné à verser 10 000 EUROS au SPS-CEA pour préjudice moral. Une somme monstrueuse, rarissime devant les tribunaux administratifs, qui prouve la gravité des fautes de l'administration.
- **L'ÉTAT PAIE NOS FRAIS** : 2 000 euros de plus pour couvrir les frais de justice du SPS-CEA.

Le SPS-CEA, le syndicat qui ne lâche RIEN !

L'administration pensait nous user, nous épuiser par des années de procédure ? Elle a trouvé à qui parler. Cette victoire, c'est la preuve par les actes que le SPS-CEA est le seul rempart capable de faire plier les plus hautes instances pour faire respecter la dignité et les droits de tous.

Sans omettre que le SPS-CEA avait déjà fait condamner la Direction Interrégionale de Toulouse, l'ARPEJ et le PREJ Nîmes, le 24 mars 2026, par le tribunal administratif, suite à un refus d'article 15 par nécessité de service, à une convocation du CRAS par la Cour d'Appel de Nîmes.

À bon entendeur, le message du SPS-CEA est clair : (Comme le dit le diction.. Jamais 2 sans 3...)

- **Que les donneurs d'ordres et les directeurs de bureaux se le tiennent pour dit** : le SPS-CEA ne subit pas, il attaque. Le SPS-CEA ne plie pas, il gagne.
- **Ceux qui pensaient pouvoir nous museler ou nous contourner vont devoir apprendre à composer avec un syndicat renforcé, victorieux et plus déterminé que jamais.**

Des militants fiers de nos valeurs, des adhérents et sympathisants fiers de notre combat, fiers de notre syndicat ! Tous fiers d'être SPS !

SPS-CEA : Seul contre l'État, premier devant la justice !

Le **SPS**, le Syndicat **100% -CEA**

Le 22/09/2026

Le Bureau Central National

Site Internet : www.sps-cea.fr

E-mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr